La loi de bioéthique votée dans un climat apaisé

Après quatre-vingts heures de débats, 359 députés ont voté en faveur du texte, 114 contre et 72 se sont abstenus



A l'Assemblée nationale. mardi 15 octobre. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

C'est par une journée parlementaire accaparée par d'autres sujets – un énième retour du débat sur le voile, une manifestation de pompiers aux abords de l'Assemblée nationale – que s'est dénoué, mardi 15 octobre, le premier volet du débat portant sur la bioéthique. Après quatre-vingts heures de discussions, le projet de loi, qui concrétise entre autres la promesse de campagne d'Emmanuel Macron d'ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, a obtenu le feu vert des députés par 359 voix pour, 114 contre et 72 abstentions.

Depuis le vote de l'article 1er sur la PMA, salué comme une avancée sociétale majeure par la majorité et la gauche de l'Hémicycle, vendredi 27 septembre, les dés étaient jetés. Cela n'a pas empêché une partie des députés – ceux issus de la droite conservatrice, les partisans à gauche d'une égalité plus marquée entre les couples ou encore certains « marcheurs » partisans d'avancées scientifiques supplémentaires – de s'affronter dans des débats qui, souligne-t-on de toutes parts, sont restés courtois.

Le texte aura pourtant fracturé la plupart des groupes politiques, qui avaient tous assuré leurs élus d'une pleine liberté de vote. Les Républicains (LR), d'abord : certes, la droite a voté à une large majorité, des trois quarts, contre ce texte. Douze députés ont voté pour, dont Maxime Minot (Oise), qui militait activement pour l'extension de la PMA, et des représentants d'une jeune garde ouverte sur les questions sociétales comme Marine Brenier (Alpes-Maritimes), Julien Dive (Aisne), ou encore Robin Reda (Essonne), un proche de la présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse – il a quitté LR, mais continue de siéger au sein du groupe.

Quinze autres ont préféré s'abstenir, à l'image de Damien Abad (Ain) ou Aurélien Pradié (Lot), qui a déploré l'attitude de certains *« francs-tireurs »* dans la majorité, citant notamment le député (La République en marche, LRM) du Rhône Jean-Louis Touraine, partisan avoué d'une *« gestation pour autrui* [GPA] *éthique »*. *« La majorité m'a fait peur,* justifie M. Pradié. *Si les débats avaient été bien tenus, j'aurais voté pour. »*

« Ligne de crête »

Mais, six ans après les débats sur le mariage pour tous, la droite, même opposée à ce qu'elle qualifie de « PMA sans père », s'est gardée de faire du sujet un combat central. A l'époque, le groupe de droite avait voté dans son immense majorité contre le texte porté par Christiane Taubira. LR garde pourtant une frange engagée : Xavier Breton (Ain), présent il y a deux semaines dans le cortège parisien de La Manif pour tous, espère que, passé ce vote large, la mobilisation reprendra. *« Ce qui compte, c'est la fois d'après, et d'enclencher la dynamique d'un mouvement social »*, dit-il.

Rares sont les groupes politiques à avoir été épargnés par les divergences d'opinion

Face à la droite, la porte-parole de LRM Aurore Bergé (Yvelines) a réitéré la position du gouvernement et de la majorité : *« Rien dans ce texte ne concerne la GPA. »* Elle s'est dite assurée d'avoir tenu une *« ligne de crête »* entre principes, interdits et avancées scientifiques. Mais des interrogations n'ont pas manqué de traverser le parti, où la règle « abstention péché véniel, vote contre péché mortel » s'estompe peu à peu.

Si 250 élus ont voté le texte, huit députés, pour l'essentiel restés discrets lors des débats, ont ainsi voté contre, un chiffre élevé pour le groupe principal de la majorité présidentielle. En juillet, le vote sur le CETA, traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, avait également comptabilisé neuf votes contre. Parmi eux, Blandine Brocard (Rhône) a été ovationnée par la droite ainsi qu'Agnès Thill (Oise), exclue du groupe LRM pour ses prises de position en la matière, lors d'un discours sur les pères.

Vingt-cinq autres LRM se sont abstenus, dont Marie Tamarelle-Verhaeghe (Eure), opposée à l'extension de la PMA aux femmes seules, portant à plus de 10 % la part des députés « marcheurs » n'ayant pas soutenu le texte. Loin de s'en inquiéter, les plus progressistes des LRM sur les questions sociétales se réjouissent d'avoir donné de la voix. *« On a semé un germe qui existera après »*, juge ainsi le rapporteur Jean-Louis Touraine, citant la reconnaissance de la filiation des enfants nés de GPA à l'étranger et la PMA post-mortem, deux amendements finalement rejetés. *« Ça finira par s'imposer. »*

« Sérénité »

Rares sont les groupes à avoir été épargnés par les divergences d'opinion. Au MoDem, on a compté vingt-huit députés pour, trois contre, douze abstentions ; le groupe UDI, Agir et indépendants a dénombré sept votes pour, treize contre, sept abstentions, un éparpillement partagé par le groupe Libertés et territoires. Les socialistes ont été relativement unis pour voter le texte (vingt-quatre pour, deux contre, trois abstentions), de même que les communistes.

A La France insoumise, il n'y a guère que Jean-Hugues Ratenon (La Réunion) qui se soit abstenu, les autres votant en faveur du texte. *« Je regrette qu'on n'ait pas respecté la plus stricte égalité entre les formes de familles,* a tempéré Jean-Luc Mélenchon (Bouches-du-Rhône) au sujet de l'établissement, spécifique, de la filiation pour les couples de femmes. *Un jour ou l'autre, il faudra supprimer ces mentions qui continuent à discriminer. »*

Parmi les députés Rassemblement national et apparentés, enfin, quatre ont voté contre, dont Marine Le Pen (Pas-de-Calais) et Sébastien Chenu (Nord), tandis que Ludovic Pajot et Bruno Bilde (Pas-de-Calais) se sont abstenus.

L'examen du texte, s'il a parfois donné lieu à des échanges virulents, s'est globalement déroulé dans un climat apaisé. *« Aucun consensus n'est possible sur ces questions, et pourtant nous avons travaillé dessus avec sérénité, avec respect »*, s'est félicitée la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn.

Trois épisodes ont échauffé les esprits : les premières huées ont eu lieu lors du vote à main levée sur un amendement de la majorité stipulant que la PMA est destinée à *« répondre à un projet parental »*. Le comptage effectué par le président (LRM) de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a été contesté par la droite à grands cris.

Les débats ont été vifs aussi lors de l'examen d'amendements (rejetés) sur l'extension du diagnostic préimplantatoire de l'embryon à la trisomie. Mais c'est surtout un amendement de M. Touraine prévoyant une reconnaissance automatique en France de la filiation d'enfants conçus par GPA – second vote demandé par le gouvernement – qui a ulcéré la droite et une partie de la majorité.

Au Sénat, où le texte arrive en janvier, le président (LR) Gérard Larcher, s'est dit *« plutôt favorable »* à l'extension de la PMA, tout en posant des exigences, telles que l'inscription d'une interdiction absolue de la GPA, ou encore le non-remboursement de la PMA pour les couples de femmes et les femmes seules. *« Le débat est moins hystérisé qu'à l'époque* [du mariage pour tous] *sous François Hollande et Christiane Taubira »*, a-t-il déclaré sur RTL. A l'Assemblée nationale, cela s'est vérifié. ■

JULIE CARRIAT ET SOLÈNE CORDIER

PLFSS : un revers pour le gouvernement

Les députés de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, y compris certains de la majorité, ont haussé le ton, mardi 15 octobre, sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020. Contre l'avis du rapporteur général (La République en marche) Olivier Véran, ils ont adopté des amendements prévoyant de supprimer la non-compensation financière par l'Etat à la « Sécu » des mesures « gilets jaunes » (liées aux exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, suppression de la hausse de la CSG pour les retraités modestes). Cela représente, en 2019, un manque à gagner pour la « Sécu » de près de 2,7 milliards d'euros, alors que le déficit est annoncé à 5,4 milliards d'euros. Pour être définitifs, ces amendements doivent être de nouveau soumis au vote lors de l'examen en séance.

Plus de 2 600 amendements, mais un texte modifié à la marge

LES DERNIÈRES TIRADES sur les conséquences de la loi, puis un vote sans appel suivi de quelques applaudissements. Mardi 15 octobre, les 545 députés présents à l'Assemblée nationale ont adopté en première lecture, par 359 voix pour, 114 contre et 72 abstentions, le projet de loi de révision de la bioéthique.

Une première étape est ainsi franchie par ce *« texte de tous les dangers »*, comme l'avait qualifié Emmanuel Macron, le 16 septembre, devant ses troupes. Le terrain avait été largement déminé en amont. De nombreux avis et rapports, la convocation d'Etats généraux, une mission parlementaire et les travaux d'une commission spéciale ont précédé ce vote solennel, qui intervient après l'examen des 32 articles du texte. Les trois ministres concernées (Agnès Buzyn à la santé, Nicole Belloubet à la justice et Frédérique Vidal à la recherche) l'ont défendu pied à pied, en particulier Mme Buzyn.

Plus de 2 600 amendements avaient été déposés sur le texte, mais le projet de loi n'a finalement été modifié qu'à la marge. La meilleure prise en charge des enfants intersexes à la naissance, y a fait son entrée. Par ailleurs, un amendement issu des rangs du groupe Les Républicains (LR) a mis un terme à la technique dite du « bébé-médicament ». Autorisée depuis 2011, elle consistait à concevoir un bébé afin de sauver un frère ou une sœur atteint d'une maladie génétique en utilisant les cellules souches prélevées sur le cordon du bébé à naître.

Lutte contre l'infertilité

Sans surprise, c'est le premier article, qui acte l'élargissement de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules, qui a été le plus longuement discuté, mobilisant les députés pendant trois jours au détriment d'autres enjeux importants qui y figurent, concernant notamment la recherche sur les cellules souches embryonnaires ou les greffes d'organes. L'ouverture aux femmes seules, en particulier, a divisé jusque dans les rangs de la majorité. Mais l'esprit de l'article reste inchangé : toutes les femmes, quels que soient leur orientation sexuelle ou leur statut marital, pourront bénéficier d'une PMA, aux mêmes conditions de remboursement que les couples hétérosexuels considérés comme infertiles qui seuls y avaient jusqu'alors accès.

Outre la PMA, la loi acte deux évolutions importantes : pour les femmes, la possibilité de déjouer la baisse de leur fertilité en faisant congeler leurs ovocytes et, pour les enfants nés de dons, le droit d'accéder, à leur majorité, à l'identité de leur donneur. Sur ces deux articles, les modifications sont minimes. Contrairement à ce qui avait été décidé en commission, les députés ont finalement refusé d'accorder un agrément pour que les centres privés puissent procéder à cette conservation ovocytaire, au nom d'un risque de dérive marchande et malgré les mises en garde de certains sur les inégalités territoriales que cela pourrait entraîner. Sur l'article 3, qui consacre le nouveau droit d'accès aux origines pour les personnes nées de dons, un amendement a été adopté permettant aux donneurs de connaître le nombre d'enfants nés de leur don, *« ainsi que leur sexe et leur année de naissance »*.

Dans un rare moment d'unanimité, l'Assemblée a aussi adopté un amendement transpartisan prônant un plan national de lutte contre l'infertilité. Reste maintenant à voir ce qui sera détricoté par le Sénat, qui se penchera à son tour sur le texte à partir de janvier, avant un vote final espéré par le gouvernement *« avant l'été »*. ■

S. CR